

Revue de presse du MEDEF IDF du mercredi 8 au jeudi 9 novembre 2017

1	LE JOURNAL DU GRAND PARIS – 08/11/2017	1
2	Le préfet de police présente ses «réservistes citoyens», liens entre la police et la population..	2
3	Paris : ils vont manifester à pied contre la politique de déplacements d'Anne Hidalgo	4
4	Contrôle des chômeurs : les vrais chiffres de Pôle emploi.....	6
5	Le patronat pousse au contrôle des chômeurs mais peine à définir les abus	7
6	Le commerce extérieur, inquiétant talon d'Achille de l'économie française	8
7	Hausse du prix du tabac, un jackpot à 510 M€ pour l'Etat	10
8	Les startups et les grands groupes se cherchent toujours	11
9	AccorHotels fait un pas en arrière sur Internet.....	14
10	Nucléaire : la fin d'une tartufferie.....	15
11	Orientation des lycéens : une réforme sensible et contestée	17
12	Orientation des lycéens : tout sur la réforme de la ministre de l'Enseignement supérieur ...	18
13	L'Assemblée nationale vote le budget de l'emploi.....	21
14	Pourquoi les pensions de retraite risquent de baisser dès 2019	22
15	Les Caf vont chercher les familles qui ne réclament pas leurs prestations.....	23
16	Les pauvres toujours plus pauvres, selon le Secours catholique	25
17	Réforme de l'apprentissage : les régions réclament les pleins pouvoirs.....	26
18	Villes moyennes: opération sauvetage.....	27
19	Élections municipales, européennes : ce que prépare le président Macron	29
20	Bruno Le Maire à Berlin pour peser sur les choix européens de Merkel IV	31
21	La Cour constitutionnelle espagnole annule la déclaration d'indépendance de la Catalogne 32	
22	La Corée du Nord au cœur du bras de fer Trump-Xi.....	33

III ILE-DE-FRANCE

1 LE JOURNAL DU GRAND PARIS – 08/11/2017

Grand Paris : le préfet Cadot en dit (un peu) plus



Devant le Forum métropolitain du Grand Paris réuni en bureau mercredi 8 novembre 2017, le préfet de l'Ile-de-France a indiqué que l'Etat travaillait sur deux scénarios : la métropole intégrée, d'une part, la région métropole d'autre part. Laissant moult questions toujours ouvertes.

Si le préfet Michel Cadot a indiqué aux élus du bureau du Forum métropolitain qu'il travaillait sur deux scénarios, la [métropole](#) intégrée d'une part et la région métropole d'autre part, il n'en a pas dit plus. Le représentant de l'Etat a réaffirmé sa conviction de la nécessité de mettre l'institution au service du projet et non l'inverse. Mais il n'a pas détaillé ses plans.

Le préfet d'Ile-de-France, préfet de Paris, a indiqué qu'il remettra sa copie au gouvernement sur la question institutionnelle à la fin du mois. Il a déclaré également qu'il était encore possible que la conférence territoriale Grand Paris se tienne avant les fêtes de fin d'année, mais qu'il était également envisageable qu'elle n'ait lieu qu'en janvier. L'ancien préfet de police a pris du temps, par ailleurs, pour écouter les élus du Forum faire valoir leurs points de vue.

Il semble donc, à ce stade, que deux scénarios soient étudiés : celui d'une métropole intégrée, privant dès 2021 les établissements publics territoriaux (EPT) de fiscalité économique, comme le prévoient actuellement les textes, avec des ajustements de périmètres marginaux ; et celui d'une région métropole, qui semble retenir ces temps-ci l'attention générale. « Le problème de ce dernier scénario, c'est qu'il ouvre deux possibilités totalement antagonistes », résumait un élu à l'issue de cette réunion de travail. Soit, en effet, il s'agit d'étendre les contours de l'actuelle métropole au périmètre régional ; soit, au contraire, ce scénario consiste à fondre la métropole au sein de la Région. Et cette question ne se résume pas à celle de savoir « qui mangera l'autre », selon l'expression imagée de la maire de Noisy-le-Grand, Brigitte Marsigny, lors du dernier conseil métropolitain.

Une fusion des EPT dans les départements

Dans le premier schéma, d'une métropole agrandie à la région, on imagine mal une assemblée communautaire de quelque 1 200 maires. Dès lors, cette métropole francilienne pourrait être une confédération de ses intercommunalités. Avec un problème d'équilibre de représentation immédiat, compte tenu d'un nombre de communes nettement plus élevé en grande couronne qu'en petite. Sans évoquer la réticence de nombreux maires à se voir privés de voix directe au sein de la métropole si seuls les élus des EPT ou des EPCI devaient les y représenter.

Le scénario d'une région métropole, la région absorbant la métropole, ne va pas non plus sans poser de problèmes. Quelle place y occuperaient les maires ? Si Valérie Pécresse les verrait bien dans une seconde chambre, consultative, les premiers magistrats franciliens sont nombreux à souhaiter avoir un poids exécutif réel. Ils militent, également, dans ce schéma, pour une région à deux chambres, avec un collège des maires ne se limitant pas à émettre des avis cette fois, mais exerçant un véritable rôle délibératif.

Enfin, afin d'éviter le triste sort qu'on leur prédit, les présidents de département, Patrick Devedjian en tête, ajoutent une variante à ces schémas, prévoyant la fusion des actuels EPT et EPCI et des départements.

LE PARISIEN – 09/11/2017

2 Le préfet de police présente ses «réservistes citoyens», liens entre

la police et la population



Le préfet de police de Paris Michel Delpuech évoque la réserve citoyenne et la police de sécurité du quotidien.

Michel Delpuech, préfet de police de Paris, travaille à concrétiser la police de sécurité du quotidien annoncée par Emmanuel Macron et recrute des « réservistes citoyens ». Une nouveauté.

Le 28 octobre, le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, lançait une grande consultation sur la police de sécurité du quotidien (PSQ), une des promesses du président Macron. Michel Delpuech, préfet de police de Paris, qui gère également les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, nous a reçus pour évoquer la mise en place à Paris d'un des aspects du dispositif, la réserve citoyenne, qui entrera en fonction au 1^{er} janvier 2018.

Vous avez annoncé aux élus le recours à la réserve citoyenne. De quoi s'agit-il ?

MICHEL DELPUECH. C'est dans le cadre de l'orientation stratégique qui vise à renforcer le lien police-population dans le plan sur la police de sécurité du quotidien. L'idée, c'est d'être à l'écoute de ce qui se passe et mettre en place des réponses adaptées. Et pour cela, nous devons multiplier les capteurs.

C'est là qu'interviennent les « réservistes citoyens » ? Quel sera leur rôle ?

Tel ou tel volontaire citoyen identifié dans un quartier sera chargé de faire le tour des riverains et commerçants régulièrement et d'expliquer ensuite au commissariat ce qui va et ce qui ne va pas bien. Je suis allé il y a deux semaines incognito du côté de la gare du Nord autour de la salle de consommation à moindre risque (*NDLR : salle de shoot*) où j'ai discuté avec des riverains. C'est important de faire ce travail d'écoute.

Mais que relayeront-ils exactement ?

Des dysfonctionnements : ça fait deux jours qu'on voit un groupe s'installer à tel coin de rue, un groupe de délinquants qui nuit au quartier, un lieu qui se dégrade, comme les gens qui squattent les stations Autolib' pour se shooter. Plus vite c'est perçu, mieux ça vaut. Nos policiers font un travail formidable, mais il faut vraiment qu'ils trouvent des relais auprès de la population grâce à ces réservistes.

Comment seront-ils choisis ?

Ils seront recrutés (*voir encadré*) par nous en lien avec les élus. Il faut que, localement, ces gens soient connus, reconnus. Cela peut-être des présidents d'associations, des gardiens d'immeubles, des retraités...

Vous n'êtes pas inquiet d'éventuels dérapages ?

Il ne s'agit pas d'avoir des cow-boys. Ni des gens qui ont des a priori idéologiques. Nous ne cherchons pas des délateurs, mais des gens de sagesse et d'expérience. C'est pourquoi ils doivent être choisis dans le tissu local et avoir toute la confiance du commissaire et des élus locaux.

Un citoyen lambda ne peut-il pas se présenter lui-même ?

Si bien sûr. Mais nous recherchons expérience, sagesse et modération. Des personnes qui vont donner de leur temps pour nous aider et aider l'intérêt général. Ils auront le statut de collaborateur bénévole du service public.

Comment les reconnaîtra-t-on ?

A coup sûr, ils auront une carte qui permettra de les identifier et de montrer qu'ils sont agréés par la préfecture de police. Mais pas d'équipement trop visuel non plus. Je ne veux pas qu'ils deviennent des cibles.

Vous avez peur qu'ils soient pris à partie ?

Oui. Il faut qu'on les protège et qu'on évite de les exposer, même s'il n'est pas question qu'ils aient des tâches à risques. Ils agiront plutôt pour renforcer la tranquillité publique, pour permettre une réponse rapide aux faits de délinquance ou d'incivilité du quotidien. L'autre rôle important de ces réservistes sera de « porter la bonne parole ». On ne fait pas souvent connaître les résultats de nos actions. Un vol à la tire, une action violente sur un marché, dans une rue... les investigations prennent parfois plusieurs semaines. Le réserviste pourra informer les habitants que l'affaire a été résolue.

Quand commencera le recrutement ?

Il a déjà commencé* ! Nous avons d'ailleurs de très bons retours de la part des élus.

Tout ce travail, c'est bien pour que Paris soit ville candidate en janvier au développement de la PSQ ?

Paris et l'agglomération parisienne !

** Paris : dix candidats ; Hauts-de-Seine : 16 ; Seine-Saint-Denis : un ; Val-de-Marne : quatre.*

Marie-Anne Gairaud

LE PARISIEN – 09/11/2017

3 Paris : ils vont manifester à pied contre la politique de déplacements d'Anne Hidalgo



Motards et automobilistes ont décidé de manifester, à pied, ce jeudi après-midi, contre la politique municipale de déplacements.

Ce jeudi, de 14 heures à 17 heures, la Fédération française des automobilistes citoyens appelle à manifester contre la politique anti-voitures et moto de la maire de Paris.

Motards, citoyens, automobilistes, commerçants... même combat. Pour la première fois, la Fédération française des automobilistes citoyens (FFAC) et la Fédération française des motards en colère (FFMC) ont réussi à rallier à eux l'association des Commerçants et riverains du cœur de Paris (CRCP). Ils vont tous manifester, à pied, ce jeudi de 14 heures à 17 heures, entre Odéon et l'Hôtel de Ville, sous un mot d'ordre : « Stop au chaos ! » Une manière de dénoncer la politique des transports et des déplacements d'Anne Hidalgo, maire PS de Paris.

« Nous sommes tous en colère, professionnels et particuliers, tour à tour piétons, usagers des transports collectifs saturés ou en panne, cyclistes, motards, automobilistes, plus généralement Parisiens et Franciliens souffrant de ce chaos indescriptible qu'est devenue, depuis plusieurs années, la Ville de Paris en termes de mobilité », affirme Stéphane Colonna, de la FFAC. Il réclame alors un moratoire de 7 ans de toutes les interdictions qui pèsent sur les voitures. « Ce délai permettra aux pouvoirs publics de mettre en place les bonnes solutions ».

Stéphane Colonna, responsable informatique et président de cette fédération des automobilistes... n'a pas de voiture. « Parce que justement, l'association ne défend pas l'automobile. Nous défendons les citoyens et une juste politique des déplacements dans la ville ». Créée en juillet 2016 lorsque Anne Hidalgo a lancé [ses interdictions de circuler aux véhicules mis en service avant 1997](#), l'association ne compte pas plus de 250 adhérents. Mais ses idées vont au-delà des associatifs. « Il ne faut pas dire qu'il y a une population vertueuse, qui circule à pied ou à vélo, contre une population qui ne l'est pas. Qu'il y a d'un côté la santé publique, et l'économie de l'autre. On doit penser climat et économie mais au niveau régional. C'est du bon sens. »

Président de l'antenne parisienne de la fédération des motards, Jean-Marc Belotti va naturellement dans le même sens. « Pour lutter contre la pollution, favoriser les deux-roues motorisées est une bonne solution, même si ce n'est pas la solution ultime ». Il dénonce lui la politique des zones de circulation restreintes qui interdisent aux motos de plus de 17 ans de circuler... « Hidalgo oublie les banlieusards. Or Paris ne peut pas vivre dans sa bulle. » Malgré ses 1 000 adhérents parisiens et sa capacité à mobiliser cinq fois plus de motards, il ne pense pas pouvoir rassembler la foule ce jeudi à 14 heures.

Même Mathieu Guyon, président de la CRCP, ne pourra pas se libérer. « Je suis caviste et salarié. Je ne peux pas quitter mon travail. Mais il faut se mobiliser », affirme-t-il. « Le coût des livraisons a augmenté de 15 % à cause du temps passé. C'est la mort annoncée des petits artisans. Quant aux riverains, ils subissent de plus en plus la pollution... sonore, notamment rue de Rivoli ».

« Lutter contre la pollution ne peut pas attendre. C'est une priorité, une urgence écologique », réagit Christophe Najdovski, adjoint chargé des transports auprès d'Anne Hidalgo. Il se dit prêt à rencontrer les associatifs, tout en affirmant vouloir « s'attaquer à la racine du problème ».

Leurs 4 principales revendications

- 1) Pour un moratoire de 7 ans contre toutes les interdictions envers les voitures et motos qui permettrait de trouver de vraies solutions notamment pour les transports collectifs.
- 2) Pour une politique des transports régionale et pas seulement parisienne.
- 3) Pour la création d'une commission parlementaire sur les conséquences écologiques du tout électrique automobile.

4) Pour un droit à la mobilité des professionnels, notamment ceux qui viennent de banlieue.

Eric Le Mitouard

::: ECONOMIE

LES ECHOS – 09/11/2017

4 Contrôle des chômeurs : les vrais chiffres de Pôle emploi



EXCLUSIF - Généralisé il y a un peu plus d'un an, le contrôle de la recherche effective d'emploi a conduit à 14 % de radiations, pour 270.000 contrôles menés. Emmanuel Macron a promis d'aller plus loin en multipliant les effectifs de contrôleurs par cinq.

Les chiffres devraient mettre fin à bien des débats. Plus d'un an et demi après avoir été généralisé par Pôle emploi, le contrôle de la recherche effective de travail par les chômeurs ne fait pas ressortir l'existence de bataillons de « profiteurs » : selon nos informations, 86 % des personnes contrôlées ont démontré qu'elles remplissaient bien leurs obligations. Et sur les 14 % radiées in fine, une proportion tout de même non négligeable, seules 40 % étaient indemnisées par l'Unédic, les autres relevant soit du régime de solidarité (23 %) ou ne touchant plus rien (36 %).

Bien que l'accomplissement « *d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise* » fasse partie des obligations légales pour toute personne inscrite à Pôle emploi, les contrôles sont longtemps restés rares. Les débats se sont envenimés en 2013 quand le ministre du Travail d'alors, François Rebsamen, a fait part de sa volonté de les renforcer, y voyant (comme le patronat) un remède aux offres d'emploi non pourvues.

Un tabou est tombé

[L'idée a suscité à l'époque un tollé à gauche et chez les syndicats](#), obligeant François Hollande à botter en touche. Le tabou, pourtant, est vite tombé au point que le [conseil d'administration](#) de Pôle emploi a approuvé en mai 2015 à la quasi-unanimité [la généralisation de ces contrôles](#), dans la foulée du résultat jugé satisfaisant des expérimentations menées en Paca, Poitou-Charentes et Franche-Comté.

Pour cela, un corps de 200 conseillers spécialisés a été mis sur place avec des objectifs clairs : pas question de faire du « chiffre », la vérification devant être avant tout l'occasion de remettre des chômeurs démotivés ou en détresse sociale dans une dynamique de recherche, ce qui semble bien être le cas au vu du premier bilan de la généralisation du dispositif.

Analyse du dossier, questionnaires, rappels, contacts téléphoniques, voire avertissement... la procédure est bien rodée et fait [la part belle à la pédagogie sans sombrer dans l'indulgence](#).

Objectifs atteints

A ce jour, près de 270.000 contrôles ont été menés, à raison de 12.000 par mois en moyenne. Le panel est alimenté à hauteur de 60 % de manière ciblée (un demandeur d'emploi six mois après une sortie de formation par exemple), d'un tiers de manière aléatoire et le reste sur signalement. Ce faisant, les résultats globaux sont conformes à ceux qui avaient été mesurés lors de l'expérimentation en Poitou-Charente, où le même dosage avait été pris.

Dans le détail, sur un échantillon de 100 personnes, le bilan tiré par Pôle emploi montre que 11 ont retrouvé un emploi durant le contrôle ou n'étaient plus soumises à obligation de recherche, en cas de formation par exemple, toujours selon nos informations.

Macron veut aller plus loin

Pour les autres, 55 ont démontré qu'elles étaient bien dans les règles après une simple vérification administrative. Sur les 34 restantes, avec qui un conseiller a pris contact pour échanger, 20 ont pu le faire ou ont été remobilisées, notamment grâce à un accompagnement renforcé. Restaient donc 14 personnes radiées pour lesquelles les droits ont été suspendus 15 jours, conformément à la loi.

Emmanuel Macron s'est engagé à aller plus loin en multipliant les effectifs de contrôleurs par cinq. Ce serait, aux yeux du chef de l'Etat, la contrepartie normale de [l'extension annoncée de l'Assurance-chômage aux démissionnaires ou aux indépendants](#). Parce qu'elle est jugée unanimement très difficilement applicable, la promesse de sanctions en cas de refus de deux offres raisonnables d'emploi risque, en revanche, de rester lettre morte.

Contrôle des chômeurs : ce que dit la loi // <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/030845074268-controle-des-chomeurs-ce-que-dit-la-loi-2128548.php>

Alain Ruello

LES ECHOS – 09/11/2017

5 Le patronat pousse au contrôle des chômeurs mais peine à définir les abus



Le Medef est favorable à un contrôle renforcé des chômeurs les plus éloignés de l'emploi. Mais la notion d'abus reste très difficile à objectiver.

Un contrôle journalier des chômeurs. La proposition, formulée il y a trois semaines par le président du Medef, Pierre Gattaz, a déclenché une belle polémique. Le soufflé est aujourd'hui retombé, mais le sujet est toujours aussi sensible. Au Medef, on parle désormais d'un contrôle « hebdomadaire » qui serait différent, dans sa fréquence et son contenu, suivant les profils de demandeurs d'emploi.

Ceux qui sont les plus éloignés du marché du travail auraient un traitement spécifique, un suivi plus fréquent, et donc un contrôle plus soutenu, alors que les chômeurs sur les métiers les plus porteurs pourraient être plus « autonomes ». Un distinguo contestable : les chômeurs qui sont sur

les métiers les plus porteurs et qui restent longtemps au chômage devraient, logiquement, faire l'objet d'un contrôle...

Offre raisonnable d'emploi

On le voit, la difficulté du sujet ne tient pas tant au contrôle des chômeurs, qui peut s'assimiler à de l'accompagnement, qu'à la notion de sanction et surtout à la définition de ce qu'est un « abus », et par ricochet une « offre raisonnable d'emploi ». « Définir une offre raisonnable d'emploi est une gageure. Mais le président de la République n'en démord pas », se désole un conseiller du gouvernement. Le président de la République a en effet promis pendant la campagne de radier de Pôle emploi [les chômeurs qui refuseraient deux offres « décentes », « raisonnables »](#). Un mécanisme déjà existant dans les textes mais jugé [inapplicable](#) par beaucoup.

Au sein du patronat, on ne se risque d'ailleurs pas à aller sur ce terrain. A la CPME, on propose une autre forme de sanction : ne pas autoriser l'inscription à Pôle emploi des personnes en CDD à qui l'employeur propose de passer en CDI. « Cela paraît absurde, mais ces situations existent et elles nous ont été rapportées par plusieurs chefs d'entreprise », indique Jean-Michel Potier, vice-président en charge du social à la CPME.

Calcul du montant des allocations

Pour inciter à la reprise d'emploi, le patronat a dans ses cartons des projets bien plus structurants qu'il avait mis sur la table lors des précédentes négociations sur l'Assurance-chômage, notamment sur le calcul du montant des allocations. Celui-ci ne serait plus fondé sur le salaire journalier mais sur le salaire moyen mensuel perdu. Ce qui entraînerait pour de nombreux chômeurs une allocation en recul, mais potentiellement versée sur une durée plus longue.

Un sujet qui n'est a priori pas à l'ordre du jour des discussions car le président de la République a promis que la réforme se ferait à droit indemnitaire constant.

Marie Bellan

LE FIGARO – 09/11/2017

6 Le commerce extérieur, inquiétant talon d'Achille de l'économie française



INFOGRAPHIE - Coût du travail excessif, manque d'innovation, qualité des produits insuffisante... Les faiblesses de l'économie française creusent le déficit commercial.

Le [commerce extérieur ne finit pas de s'enfoncer dans le rouge](#). Et la tendance s'aggrave de mois en mois. En septembre, les importations ont encore très largement dépassé les exportations, si bien que le solde commercial a été négatif de 4,7 milliards d'euros, selon les Douanes. Depuis le début de l'année, le déficit atteint 48,4 milliards d'euros.

Le chiffre apparaît en ligne avec les estimations du gouvernement. Dans les documents annexes au projet de loi de finances, l'exécutif annonçait tabler sur un trou de 63 milliards d'euros cette année (hors négoce international), après 48 milliards en 2016. Pour 2018, aucune amélioration n'est envisagée. «Le solde commercial se stabiliserait en 2018, sous l'hypothèse d'un gel du prix du pétrole», écrivent ainsi les experts de Bercy.

Deux facteurs essentiels plombent actuellement le solde commercial français : [la remontée des cours du pétrole](#), le brent frôlant les 64 dollars le baril et... la reprise économique. La base industrielle française, qui avait résisté dans les années 1980 et 1990 grâce à une politique de désinflation et de maîtrise des salaires, s'est racornie à partir du début des années 2000. Désormais, l'industrie ne représente plus que 12,6 % de la richesse nationale, contre 22,8 % en Allemagne. Résultat, lorsque la consommation des ménages augmente et que l'investissement des entreprises redémarre, les importations grimpent (+ 6,9 % entre septembre 2016 et septembre 2017 selon les Douanes).

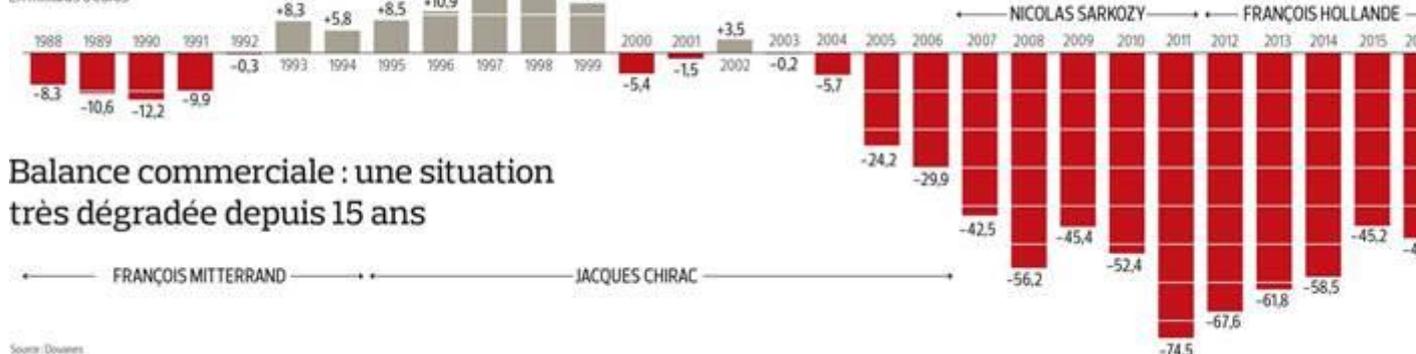
Autrement dit, la croissance économique profite essentiellement aux industriels étrangers, qui fabriquent, eux, des smartphones, des voitures haut de gamme, des machines-outils et des ordinateurs. Les sociétés françaises ne parviennent plus à répondre à la demande intérieure. Depuis deux ans, les achats à l'étranger progressent même plus vite que les exportations dans plusieurs secteurs clés pour la France: l'agriculture (hors industrie agroalimentaire), les télécoms ou encore l'aéronautique. Les ventes à l'étranger de [biens français se sont redressées, mais pas suffisamment](#).

Le déficit commercial est donc à la fois conjoncturel et structurel, [lié à la désindustrialisation](#). D'ailleurs, le commerce extérieur pèse sur la croissance française depuis 2002. Les raisons profondes de ce décrochage sont bien connues: faiblesse de la compétitivité de l'industrie, positionnement moyen de gamme des produits et manque d'ouverture à l'international des PME.

À court terme, le gouvernement a identifié des marges d'amélioration sur ce dernier volet. Il souhaite rationaliser l'offre des multiples dispositifs publics actuels afin de clarifier les points d'entrée pour les entreprises. La loi entreprise, qui sera votée au printemps prochain, comprendra ainsi un volet export.

Sur le fond, la politique de l'offre du précédent quinquennat a commencé à répondre au problème de la compétitivité-coût. «Avant les mesures Hollande, la France avait 17 points d'écart coût-compétitivité avec l'Allemagne, note Vincent Aussilloux, économiste chez France stratégie. Après le CICE, il reste encore 6 points d'écart.» Une partie du chemin a été accomplie. Même si les industriels français estiment être pénalisés par les charges sur les hauts salaires, Emmanuel Macron juge le dossier clos. La grande mesure fiscale de son quinquennat pour les entreprises sera une baisse de l'impôt sur les sociétés.

ÉVOLUTION DU SOLDE COMMERCIAL DE LA FRANCE
En milliards d'euros



Balance commerciale : une situation très dégradée depuis 15 ans

Financer l'innovation

Reste donc le vaste sujet de la compétitivité hors coût qui regroupe la qualité, l'innovation, l'image de marque, les délais de livraison... Un problème ancien en France, encore aggravé depuis la révolution numérique et l'explosion des nouvelles technologies. «Dans l'industrie, la France a peu à peu perdu son avantage compétitif sur les secteurs technologiques et de haute valeur ajoutée», écrivait ainsi le Fonds monétaire international (FMI) dans son rapport annuel sur la situation économique de la France, publié en septembre. Les économistes de l'institution mettaient en cause la fiscalité française qui avantage, via les mécanismes de déduction fiscale de certaines dettes, le financement par l'endettement plutôt que le capital. Or l'innovation numérique se finance, elle, par du capital.

La numérisation du tissu des PME françaises, qui est un des leviers du redressement de la compétitivité et du commerce extérieur, suppose donc de développer l'apport de fonds propres. C'est le but de la réforme actuelle de l'ISF et de la flat tax. Reste que les résultats ne seront pas immédiats. Et que ce n'est pas le seul problème français. Selon le baromètre Randstad Inhouse Services de la compétitivité de la société de RH Randstad, les industriels allemands ont comme point fort leur capacité à recruter de la main-d'oeuvre qualifiée. [Les retards de formation en France sont réels. D'où la réforme en cours.](#) Pour repartir dans la course, l'Hexagone doit même mener de front deux dossiers titanesques: financer le rattrapage des PME tout en créant les conditions pour faire éclore des champions du numérique, concurrençant les anglo-saxons.

[Anne de Guigné](#)

LE PARISIEN – 09/11/2017

7 Hausse du prix du tabac, un jackpot à 510 M€ pour l'Etat



La hausse des paquets de cigarettes, dès lundi, va alimenter le budget de la Sécurité sociale. Mais aussi, sans doute, le marché parallèle...

Fumeurs, préparez-vous à votre première bouffée... d'angoisse. Après quatre ans de stabilité des prix, le paquet de vingt cigarettes vous coûtera en moyenne 10 à 50 centimes de plus dès lundi chez le buraliste. L'arrêté officialisant les nouveaux tarifs a été publié hier au « Journal officiel ». Et

ce n'est que le premier étage de la fusée. Une deuxième hausse, d'un euro cette fois-ci, aura lieu en mars 2018.

La tentation d'acheter à l'étranger

L'objectif du gouvernement est d'atteindre un paquet de cigarettes à 10 € à la fin du quinquennat avec, à la clé, l'idée louable de lutter contre le tabagisme (29 % des Français fument). Mais ne vous leurrez pas, l'Etat y trouve aussi son compte. Car moins de fumeurs ne veut pas dire moins de recettes fiscales sur le tabac. Au contraire ! Avec ces deux hausses des prix et malgré la baisse prévue de la consommation, le gain pour les caisses de la Sécurité sociale — qui perçoit les recettes liées au tabac — devrait avoisiner 510 M€ à fin 2018, si l'on en croit l'étude d'impact réalisée par le ministère des Finances et publiée en annexe du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS).

« Ce qui n'est pas pris en compte dans ce calcul, c'est l'effet d'éviction que cette réforme va entraîner, s'inquiète Charles de Courson, député UDI de la Marne. Il est fort probable que les fumeurs n'arrêtent pas mais importent leurs cigarettes de l'étranger, grâce à Internet, ou achètent à des réseaux qui ont presque pignon sur rue. » Les virées à la journée vers Andorre ou la Belgique, le coffre chargé de cartouches au retour vont-elles exploser ? A la douane, on désamorce ces projections. « Pour accompagner la hausse du prix du tabac, le gouvernement a justement prévu de renforcer la lutte contre la contrebande », assure Rodolphe Gintz, directeur général. Et, si tout le plan n'a pas encore été dévoilé, il assure que des discussions sont bien avancées avec les pays voisins. L'objectif : harmoniser la fiscalité.

Chasse aux achats frauduleux sur Internet

Beaucoup plus réaliste, la douane espère aussi pouvoir enfin fixer une limite officielle au nombre de cartouches autorisées par personne lors d'un passage de la frontière. Actuellement, il est possible d'entrer en France avec quatre cartouches par personne. Mais ce chiffre n'a qu'une valeur indicative. Autre cheval de bataille : obtenir davantage de cyberdouaniers pour partir à la chasse aux achats frauduleux sur Internet. « Aujourd'hui, les régions frontalières ne sont pas toujours les plus exposées, indique Rodolphe Gintz. De nombreuses commandes sont aussi passées sur les réseaux sociaux, en particulier sur Facebook. »

Aurélie Lebel et Matthieu Pelloli

::: ENTREPRISES

LA TRIBUNE – 09/11/2017

8 Les startups et les grands groupes se cherchent toujours



Les grands groupes devraient être au coeur de l'écosystème des startups. Surtout en France, le 2e pays le plus représenté au monde dans le classement Global Fortune 500, avec des géants leader mondiaux dans tous les domaines.

La French Tech publie le premier baromètre de la collaboration entre les startups et les grands groupes. Verdict : malgré une prise de conscience de la nécessité de mieux travailler ensemble, les relations restent largement insuffisantes, voire cosmétiques, dans tous les domaines, qu'il s'agisse de contrats commerciaux, d'investissements, d'acquisitions, de partenariats et de co-développement. Une vraie faiblesse française.

Peut (largement) mieux faire. Tel est le constat, amer mais optimiste, dressé par le baromètre de la collaboration entre startups et grands groupes en France, réalisé par le cabinet Five by Five à l'initiative de la French Tech, avec la collaboration de Bpifrance, de la Direction générale des entreprises (DGE) et de la Caisse des dépôts.

Présentée mercredi 8 novembre à Station F, l'étude a l'immense mérite d'être la première à se pencher sur la réalité de la collaboration entre les petits poucets de l'innovation et les mastodontes de l'économie française.

"On entend les mêmes doléances depuis des années : les startups se plaignent de délais de prise de décision trop longs et d'un décalage culturel avec les grands groupes, et ceux-ci peinent à obtenir des startups l'impact souhaité, raconte Cécile Brosset, la directrice du Hub de Bpifrance. Alors on a voulu mettre à plat toutes les pratiques, identifier les bonnes et pointer sur le doigt sur les mauvaises, pour partir de là et avancer", ajoute-t-elle.

L'enjeu est effectivement de taille. Si l'écosystème d'innovation français explose depuis quelques années (l'investissement en capital-risque a été multiplié par 2,5 en trois ans, la France compte davantage de fonds que le Royaume-Uni et l'Allemagne...), l'Hexagone reste toujours largement derrière les Etats-Unis et peine à faire éclore des géants (à commencer par des licornes, seulement trois). L'une des raisons, bien identifiée par tous les experts, est la faiblesse des relations avec les grands groupes. Une carence qui se répercute ensuite sur la chaîne de financement, les startups françaises manquant de débouchés.

Or, les grands groupes devraient être au coeur de l'écosystème des startups. Surtout en France, le 2^e pays le plus représenté au monde dans le classement Global Fortune 500, avec des géants leader mondiaux dans tous les domaines.

"Les grands groupes peuvent être des clients, des investisseurs, des acquéreurs, des partenaires, des distributeurs... et profiter des innovations des startups pour réaliser leur propre transformation numérique et ainsi s'adapter à un monde qui change à toute vitesse", pointe David Monteau, le directeur de la Mission French Tech.

Contraste saisissant entre les discours et les actes

L'étude, basée sur des données inédites fournies par 41 grands groupes de l'indice SBF 120 (dont Orange, Accor Hôtels, Société Générale, Carrefour, BNP Paribas, Dassault Systèmes, Engie, Total ou encore Legrand), décrit une situation contrastée.

D'un côté, la prise de conscience de l'importance des startups pour réussir sa transformation numérique est actée. *"Les grandes entreprises font de la collaboration avec les startups une priorité stratégique, portée par leurs plus hauts dirigeants",* se félicite le rapport, qui cite l'accélération, depuis trois ans, de la mise en place de nouvelles organisations plus souples, ainsi que de nombreuses initiatives pour se rapprocher des startups (incubateurs, accélérateurs, campus internes, hackathons, démarches d'open innovation...).

Alban Peleszko, le directeur de la stratégie et de la transformation digitale chez Vinci Construction France (et ancien employé de startup) confirme : *"On est sortis de la phase où l'on doit justifier pourquoi il est indispensable de travailler avec les startups. Aujourd'hui, on est plutôt au début de la phase du "comment". On se frotte aux problèmes concrets comme la rapidité d'exécution,*

l'aménagement des process internes. On change aussi le regard, on a compris que pour que la startup apporte de la valeur à l'entreprise, il faut qu'on lui permette de se développer".

Ainsi, 83% des Pdg des grands groupes interrogés se disent directement impliqués dans les relations avec les startups. Un intérêt massif, bien que plutôt récent, d'après l'étude.

Problème : le passage des paroles aux actes est difficile. Seuls une poignée de grands groupes français (11) témoignent de "pratiques remarquables" qui révèlent une grande maturité sur le sujet. Pour le reste ? *"L'intensité business des grandes entreprises reste modeste au regard du poids économique de ces entreprises"*, dénonce le rapport. *"Les Pdg disent que les startups sont stratégiques, mais j'aimerais bien voir un véritable plan, avec des objectifs chiffrés, pour appuyer ces ambitions"*, tacle Cécile Brosset, la directrice du Hub de Bpifrance.

Trop peu de contrats commerciaux et de partenariats de distribution

Les chiffres confirment ce manque d'implication. Au niveau des contrats commerciaux, tout d'abord. Le volume médian dépensé par les grands groupes français pour se fournir en produits et services auprès des startups s'élève à 667.500 euros par an. Une chimère qui représente à peine **0,1%** des budgets totaux alloués aux fournisseurs. Autrement dit, 99,9% des processus d'achats s'effectuent auprès d'entreprises traditionnelles.

"Passer dans quelques années à 20% d'achats auprès de startups, ce n'est pas déraisonnable et cela permettrait vraiment d'engager les grands groupes dans leur modernisation", estime Cécile Brosset.

Les partenariats entre les startups et les grands groupes sont aussi trop rares : à peine 6 partenariats par groupe. L'un des freins est l'inadaptation des *process* : la durée moyenne de la période de négociation d'un partenariat de distribution est de six mois. Une éternité pour une startup.

En revanche, les entreprises prennent de mieux en mieux en compte les spécificités des startups, une signe qu'elles les comprennent davantage : 78% protègent la propriété intellectuelle de la startup lors de partenariats de distribution, et 87% ajoutent des clauses explicites de partage des revenus. *"Malgré l'engagement des entreprises, les budgets restent modestes, ils ne sont pas encore à la hauteur des enjeux"*, regrette David Monteau, le directeur de la Mission French Tech. Un vrai euphémisme.

Pas assez d'acquisitions, d'investissements et de co-développement

Autre faiblesse française, les grands groupes ne profitent pas assez des opportunités de co-développer des projets avec les startups, d'investir en elles voire de les racheter pour les intégrer.

Le co-développement, c'est-à-dire le partage de ressources, de talents, de brevets ou de capitaux pour concevoir de nouvelles solutions, est loin d'être un réflexe dans les relations entre les startups et les mastodontes de l'économie hexagonale. 50% des grands groupes réalisent moins de 5 "preuves de concept" (POC) par an avec une startup. Et le montant moyen alloué par POC s'élève à seulement 25.000 euros. Malgré tout, le taux de conversion des POC en produits industrialisés ou commercialisés est très bon : 36,7%. *"Cela signifie que les entreprises qui se lancent dans le co-développement le font avec sérieux. Il faut juste en faire davantage, passer à l'échelle"*, estime David Monteau.

Le même manque d'ambition se retrouve dans les investissements et les acquisitions. Même si le [corporate venture se structure et progresse énormément](#), de fortes disparités persistent entre les grands groupes impliqués sur le sujet, et les autres.

Le bât blesse surtout pour les acquisitions : seuls six des quarante-et-un grands groupes participant à l'étude ont effectué au moins une acquisition en 2016 (13 startups rachetées cette année-là).

"L'écosystème d'innovation et les grands groupes auraient plutôt besoin de passer à 130 startups rachetées par an plutôt que 13, pour rattraper notre retard par rapport aux Etats-Unis", relève Cécile Brosset.

Arrêter la communication stérile

Malgré toutes ces faiblesses, le rapport se veut pourtant optimiste. *"Il y a beaucoup de choses à améliorer, on part de loin, mais on va dans le bon sens depuis trois ans. Il y a une vraie prise de conscience des grands groupes",* souligne David Monteau. L'étude distingue même onze grands groupes comme ayant des "pratiques exemplaires" et faisant preuve de maturité et d'ambition dans leur transformation numérique avec les startups.

Les grands groupes ne disent pas autre chose, à l'image de Michael Offredi, le directeur de l'innovation de Total. *"L'enjeu maintenant est que les collaborations deviennent plus naturelles, notamment en décentralisant l'innovation dans les grands groupes",* estime-t-il.

Pour le dirigeant, la vitesse d'exécution est primordiale, ce qui implique de repenser les aspects juridiques et administratifs dans les *process* quand une grande entreprise traite avec une startup.

Les grands groupes feraient bien aussi d'arrêter la "cosmétique" autour des startups. Autrement dit, dépenser moins en communication, davantage dans les projets. Cécile Brosset, la directrice du Hub de Bpifrance, confirme: *"Il faut en finir avec les bootcamps, les hackathons inutiles, ne plus utiliser les startups pour paraître moderne. Il faut aussi mettre au board des startups des vrais connaisseurs, des gens qui pourront vraiment les faire grandir, et faire un effort d'acculturation en interne",* estime-t-elle.

Le prochain baromètre, dans un an, permettra de savoir ce que les grands groupes auront retenu de cette première cartographie de leurs relations avec les startups.

[Sylvain Rolland](#)

LE FIGARO – 09/11/2017

9 AccorHotels fait un pas en arrière sur Internet



Le groupe ferme la place de marché créée en 2015 pour contrer les géants Booking.com et Expedia.

La place de marché Accorhotels.com, qui référençait environ 2000 hôtels indépendants en plus des 4200 établissements d'Accor, a vécu. [Sébastien Bazin, le PDG du premier opérateur hôtelier mondial](#), a officialisé sa fermeture d'ici à la fin de l'année, devant les franchisés du groupe réunis en Espagne. L'ouverture de la plateforme Accorhotels.com avait été annoncée en grande pompe

en juin 2015 par Sébastien Bazin, bien décidé à innover pour riposter à Booking.com. Cette place de marché était une première mondiale pour un hôtelier. [Lutter contre les mastodontes de la réservation](#) de chambres d'hôtels sur Internet nécessitait d'innover pour sauver les marges. En ouvrant son site à des hôteliers indépendants, Sébastien Bazin avait l'intention, à l'époque, de tripler l'offre de son site maison. La mesure a d'emblée fait grincer les dents des franchisés Accor. Le PDG du groupe ne s'en cachait pas: cette ouverture était un «choc qui (allait) nécessiter une forte pédagogie».

Depuis, plusieurs milliers d'hôteliers indépendants ont bien rejoint la plateforme. Mais le succès commercial n'a pas été au rendez-vous. Les internautes se rendent sur le site Accorhotels.com pour réserver des chambres dans une des chaînes du groupe (Fairmont, Sofitel, Novotel, Ibis, Mercure...). Ils n'ont pas le réflexe d'y chercher des hôtels indépendants. «Sébastien Bazin a partagé avec les franchisés la décision, prise par le groupe depuis un certain temps déjà, d'arrêter la place de marché, reconnaît-on chez AccorHotels. Le succès de cette place de marché était mitigé. Nous sommes dans une stratégie qui consiste à tester et apprendre. À l'échelle du groupe, cette décision n'est pas majeure. Depuis la création de la place de marché, le groupe a profondément changé. Notre priorité est d'intégrer toutes les nouvelles marques et services acquis depuis lors.» Le projet représentait un investissement supplémentaire de 20 à 25 millions, s'ajoutant aux 225 millions d'un plan digital sur cinq ans. Son échec est le signe de la difficulté d'AccorHotels à s'affranchir des agences de réservation en ligne comme Booking.com et Expedia.

Annoncer ce revirement stratégique lors de la convention annuelle des franchisés est clairement une volonté d'apaiser les tensions avec eux. [AccorHotels est confronté à leur mécontentement depuis plusieurs mois](#). En mars, l'Association des franchisés Accor (AFA), représentant plus de 70 % du parc hôtelier du groupe dans l'Hexagone, a demandé quasiment à l'unanimité une médiation avec son franchiseur. Les franchisés veulent renégocier leurs contrats de franchise, notamment les dispositions financières.

En cause: le montant des redevances exigées. La place de marché était au cœur de leurs revendications. Pour eux, l'ouverture du site de réservation maison à des hôtels indépendants modifiait «clairement les conditions contractuelles liant le franchiseur au franchisé», selon un communiqué publié en juin.

«Cette stratégie d'ouverture, décidée unilatéralement par le groupe sans en avoir discuté auparavant avec les franchisés, a sérieusement affaibli la relation de confiance existant entre les franchisés et leur franchiseur», estimait alors Arnaud Fayet, président du conseil d'administration de l'AFA.

[Mathilde Visseyrias](#)

LE POINT – 09/11/2017

10 Nucléaire : la fin d'une tartufferie



VIDÉO. En annonçant que la part du nucléaire dans la production d'électricité ne serait pas réduite à 50 % d'ici à 2025, Hulot sonne le glas d'une promesse intenable.

Promis, juré, c'est une coïncidence. RTE, le gestionnaire du réseau électrique, avait organisé depuis belle lurette cette conférence de presse qui, mardi, a révélé entre autres choses que la loi serait difficile à respecter : abaisser d'ici à 2025 la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % aurait obligé à multiplier quasiment par deux le nombre d'éoliennes, par quatre la capacité du solaire, et à fermer 24 réacteurs de 900 MW ! Pas besoin d'être un expert de l'énergie pour comprendre que ce scénario ressemble à de la science-fiction, d'autant que, selon les calculs de RTE, il aurait conduit à multiplier par deux les émissions de CO2 en moins de dix ans à cause du doublement de la production des centrales à gaz.

Un scénario assez catastrophique qui est donc arrivé à point nommé – à moins que la coïncidence ne soit pas tout à fait fortuite – pour conforter [Nicolas Hulot](#). Mardi, à la sortie du conseil des ministres, le ministre de la Transition énergétique a annoncé que [l'objectif inscrit dans la loi de transition énergétique, et réaffirmé durant la campagne électorale par le candidat Macron, ne serait pas tenu](#). Plus précisément, l'objectif est réaffirmé, mais sa réalisation reportée de quelques années. Adieu, donc, la barre symbolique des 50 % à l'horizon 2025, contre environ 75 % aujourd'hui.

Relance de la pollution

Qui pouvait sérieusement croire que, d'ici huit petites années, la promesse serait tenue ? Comment imaginer implanter plus de 4 000 éoliennes dans ce laps de temps (c'est la projection du scénario de RTE) alors qu'il faut, en moyenne, sept ans entre la décision d'édifier un parc éolien et sa mise en service ? Qui pouvait croire que l'opinion accepterait la relance de la pollution pendant des années et des années au motif qu'on veut lutter contre l'atome, qui, s'il est potentiellement dangereux, ne pollue pas – la question cruciale des déchets mise à part ? Comment, incidemment, retrouver du travail aux milliers de salariés du nucléaire, même si la transition énergétique sera pourvoyeuse d'emplois, en si peu de temps ?

[Emmanuel Macron](#) semblait y croire, puisqu'il reprend en 2017 cette idée ficelée sur un coin de table en 2011 par... [Martine Aubry](#). La première secrétaire du [Parti socialiste](#) vise alors l'Élysée. Candidate à la primaire de la gauche, elle noue avec [Cécile Duflot](#) un accord électoral qui remplit d'aise les écologistes. Ils obtiennent notamment la fermeture de la centrale de Fessenheim, la plus ancienne de France, et ce désormais célèbre objectif de réduction du nucléaire. François Hollande, finalement vainqueur de la primaire, reprend à son compte l'accord, moyennant quelques modifications. On notera que son conseiller énergie, qui ne critique pas publiquement l'objectif, s'appelle François Brottes. L'homme deviendra, quelques années plus tard, président du directoire de RTE, qui vient donc d'entamer sérieusement le crédit de ce même accord...

Rénovation du parc

« Cette loi est intenable, depuis le premier jour », remarque-t-on depuis longtemps dans l'entourage de Jean-Bernard Lévy, le patron d'EDF. L'électricien ne fait rien pour accélérer la manœuvre. La seule décision prise depuis 2012 et l'accession au pouvoir de François Hollande, c'est la fermeture des deux réacteurs de Fessenheim, lorsque l'EPR de Flamanville entrera en service. Pour le reste, EDF n'a strictement rien engagé ; au contraire, l'entreprise publique, détenue à plus de 80 % par l'État, s'est engagée dans une vaste rénovation de son parc nucléaire pour accroître sa durée de vie des centrales au-delà des quarante années initialement prévues. Bref, l'exact contraire des engagements pris par François Hollande, puis par Emmanuel Macron.

La déclaration de Nicolas Hulot a ulcéré les associations écologistes. Europe Écologie-Les Verts, à l'origine de l'objectif, parle de « décision scandaleuse ». Mais qu'est-ce qui est scandaleux ? Repousser de quelques années, comme l'a promis Nicolas Hulot, un objectif auquel tout le monde, ou presque, souscrit – abaisser la part du nucléaire de 75 à 50 % ? Ou afficher, comme François Hollande et Emmanuel Macron, une ambition tout en sachant qu'elle serait quasiment irréalisable – sauf à entamer une révolution, ce qu'aucun des deux n'a fait ?

[Michel Revol](#)

☐☐☐ SOCIÉTÉ

LE PARISIEN – 09/11/2017

11 Orientation des lycéens : une réforme sensible et contestée

Ce qui va changer



LES VŒUX DE L'ÉLÈVE

APB

1
2
3

L'élève émet ses vœux (au maximum 24) sur le site Internet d'Admission post-bac et les classe par ordre de préférence.

NOUVEAU SYSTÈME

.....
.....
.....

L'élève se connecte au site et indique uniquement les formations qui l'intéressent vraiment (10 vœux au maximum), sans avoir besoin de les classer.

LES RÉPONSES

APB

Les réponses sont générées par un algorithme à une date donnée. Si le candidat obtient son premier vœu, les suivants sont abandonnés.

NOUVEAU SYSTÈME

Les réponses sont émises par les établissements concernés. L'élève reçoit les avis les uns après les autres. Pour ne pas monopoliser les places, il ne peut conserver deux réponses positives en même temps. Il élimine donc, au fur et à mesure, les choix qui l'intéressent moins, pour ne garder au final que son préféré.

SI L'ÉLÈVE N'A PAS DE RÉPONSE POSITIVE

APB

Si aucun des vœux de l'élève n'a été validé, une procédure complémentaire sur Internet lui permet de faire un choix parmi les formations dans lesquelles il reste encore des places.

NOUVEAU SYSTÈME

Une commission dirigée par le recteur se réunit afin de proposer une nouvelle piste. Celle-ci doit être le plus proche possible de ses vœux d'origine (il peut s'agir d'une formation différente mais dans le même domaine).

LP/INFORMATIQUE - TH

La ministre Frédérique Vidal nous détaille la procédure mise en place dès janvier pour tous les futurs bacheliers. Mais la partie n'est pas encore gagnée pour le gouvernement.

Il faudra bien que ça marche. Quand on lui a demandé mardi soir si le stress la gagne parfois, à l'idée qu'un os puisse perturber la mise en oeuvre de [sa réforme de l'Admission post-bac](#),

Frédérique Vidal a haussé les épaules. « Non. Vous savez, cela fait longtemps que le monde universitaire réfléchit au sujet », répond la ministre de l'Enseignement supérieur, longtemps présidente de l'université de Nice.

Voilà trois mois que cette biochimiste de formation écoute, explique, consulte. Toutes les options ont été étudiées, jure Frédérique Vidal. Son plan, dont elle dévoile pour « le Parisien » - « Aujourd'hui en France » les rouages, serait, selon elle, la seule voie possible pour en finir avec le tirage au sort à l'entrée des universités, tout en permettant à un maximum de bacheliers d'accéder aux études supérieures. Pour accompagner sa réforme, le gouvernement met sur la table une enveloppe de 1 Md€, répartis sur cinq ans, afin de moderniser la pédagogie dans les universités, ouvrir de nouvelles places et améliorer l'information des lycéens sur leurs possibilités d'études.

Mais la partie n'est pas encore gagnée pour le gouvernement, embarqué dans une réforme sensible, à mener en quelques mois, l'année même où le nombre de nouveaux étudiants à l'université promet de battre un record historique. Et de surcroît, dans un climat grandissant de contestation.

Des mesures insuffisantes pour certains

Au Conseil supérieur de l'éducation, qui va examiner ce jeudi le projet de loi, la ministre n'est pas du tout assurée d'emporter une majorité des suffrages. Et même si les avis de cette instance ne sont que consultatifs, le signal donné ferait mauvais effet, pour un texte présenté depuis dix jours comme le fruit d'une large concertation.

Plusieurs associations de lycéens, d'étudiants, mais aussi la première fédération de parents d'élèves, la FCPE, excluaient mercredi soir de signer le projet en l'état. Pourquoi ? Parce que la réforme, subrepticement, permet la sélection sur dossier des élèves dans les filières où le nombre de places est insuffisant pour accueillir tous les candidats. « Ce seront les universités qui détermineront quelles sont ces filières en tension : cela revient à leur permettre à terme de sélectionner. Ce n'est pas ce que j'appelle une sortie par le haut des débats », cingle la présidente de la FCPE, Liliana Moyano, qui adhère, il y a quelques jours encore, à la réforme qui se dessinait.

Les mesures prévues pour améliorer l'information des élèves sur l'orientation semblent aussi bien insuffisantes à certains. « Quand on voit d'où on part... soupire Thomas Le Corre, du Syndicat général des lycéens. Dans mon lycée par exemple, qui n'est pas le plus mal loti, la conseillère d'orientation est là un après-midi par mois, pour 1 200 élèves... » Mais surtout, les syndicats poussent pour que soit inscrit noir sur blanc dans la loi le principe du « dernier mot laissé à l'élève » pour son orientation postbac. Ce n'est, pour l'instant, pas le cas.

Christel Brigaudeau

LE PARISIEN – 09/11/2017

12 Orientation des lycéens : tout sur la réforme de la ministre de

l'Enseignement supérieur



Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Dans son bureau, rue Descartes à Paris Ve

La ministre Frédérique Vidal nous dévoile les grandes lignes de sa réforme.

La ministre Frédérique Vidal nous détaille la procédure mise en place dès janvier pour tous les futurs bacheliers.

Comment va fonctionner la nouvelle plate-forme ?

Frédérique Vidal. Les choses se passeront de façon plus souple et transparente. [Il n'y aura plus de tirage au sort.](#) Les élèves n'auront plus à classer leurs vœux par ordre de préférence et il n'y aura plus de « tours » pour les réponses à leurs candidatures, avec ce stress qui monte avant le jour des résultats, puis le désespoir si on n'a rien, et à nouveau l'attente du tour d'après... C'était une demande des parents et des lycéens d'en finir avec ces dates fatidiques. La plate-forme, qui ouvrira le 15 janvier, permettra aux bacheliers de formuler dix vœux maximum jusqu'à la fin du mois de mars. Ils seront ensuite traités par les établissements et les réponses commenceront à arriver en mai, les unes après les autres.

Si un élève reçoit des oui à des demandes mais est sur liste d'attente pour une autre, pourra-t-il attendre de savoir s'il est pris ?

Les élèves auront toujours la possibilité d'attendre d'avoir une meilleure proposition. Mais, pour ne pas engorger le système, à chaque fois qu'un élève recevra deux oui à des formations différentes, il devra choisir entre l'un des deux, sans pour autant renoncer aux vœux en attente.

Ils vont passer du temps à guetter leurs réponses...

Nous travaillons sur un système d'information individualisée, qui enverra une alerte quand une réponse arrivera.

Le choix des lycéens : « Tout est ouvert »

Quand les lycéens seront-ils informés de leur orientation ?

L'objectif, c'est qu'un maximum d'entre eux soient fixés avant le bac. Dans tous les cas, les réponses n'interviendront pas pendant le bac pour ne pas perturber les candidats qui doivent pouvoir passer leurs épreuves l'esprit serein et concentré. Le processus reprendra après les résultats pour ceux qui n'auraient pas encore trouvé leur formation.

Les élèves auront-ils la liberté de postuler dans n'importe quel type de filières ?

Absolument ! Tout est ouvert. Je veux dire aux jeunes de ne postuler que sur des vœux qu'ils désirent réellement. La motivation est essentielle pour réussir. S'ils ne postulent que sur des

filières sélectives, ils le peuvent. On pourra aussi demander des licences pluridisciplinaires, une année préparatoire, une année de césure... Parfois, on a besoin de temps pour se décider.

Est-ce que les élèves pourront demander une autre académie que la leur ?

Oui, dans une certaine mesure. On maintient une priorité au local dans la grande majorité des cas, mais on autorise aussi un pourcentage de mobilité. Ce quota permettra de donner plus de choix aux élèves et d'éviter que des lycéens soient exclus d'une filière où il y a de la place, simplement parce qu'elle n'est pas dans leur académie.

Ne craignez-vous pas d'amplifier les inégalités entre les facs très prisées et d'autres moins cotées ?

Non. Une licence a la même qualité qu'elle soit obtenue à Bordeaux, à Lille ou à Paris.

Que se passe-t-il pour ceux qui ne sont pris à aucun vœu ?

Une commission pilotée par le recteur va regarder le profil du bachelier et lui proposer d'autres formations similaires à ses choix initiaux et qu'il n'avait peut-être pas identifiées, y compris un peu plus loin de chez lui.

Encore faut-il pouvoir se déplacer...

Nous les y aiderons. Les recteurs auront des places réservées dans les cités universitaires, ou dans les internats des lycées, ainsi que des aides sociales pour accompagner la mobilité des étudiants dans des cas critiques.

Les moyens : « Certaines filières ont besoin de places supplémentaires »

Comment allez vous gérer la demande dans les filières surchargées, comme celles de sport ?

Déjà, on va ouvrir un maximum de places pour qu'il y ait le moins de tensions possible. On compte aussi sur une meilleure orientation. Nous allons autoriser les étudiants à faire davantage de vœux groupés. Il pourra par exemple postuler dans une formation métiers du sport. Son dossier sera alors envoyé à tous les établissements du secteur qui en proposent. En dernier recours, s'il n'y a pas de place, au lieu de tirer au sort, on prendra en compte la cohérence entre la formation demandée par l'élève et son profil.

Quelle garantie pour que le traitement soit équitable entre les lycéens, et qu'il n'y ait pas de passe-droits ?

Les garde-fous existent. On met en place un comité d'éthique qui sera le gardien du fonctionnement de cette nouvelle plate-forme. De plus, je rappelle que les licences ont l'obligation d'accepter tous les candidats jusqu'à ce que leur capacité d'accueil soit remplie.

Combien allez-vous créer de places supplémentaires à l'université ?

Fondamentalement, il n'y a pas de problème de places, mais un problème de cohérence entre l'offre et la demande. Jusqu'ici, comme aucun mécanisme humain ne regardait les demandes des élèves, personne n'était capable de leur dire qu'il y avait une place, à 30 km de chez eux, dans le BTS qu'ils souhaitaient. Conséquence : il reste actuellement 137 000 places disponibles dans l'enseignement supérieur, et parmi elles, près de 10 000 en BTS. Il n'en demeure pas moins que certaines filières ont besoin de places supplémentaires : les filières sous tension mais aussi certains BTS. Nous faisons actuellement le bilan pour identifier les lieux prioritaires où nous ouvrirons des places l'an prochain. On va aussi se réserver la capacité d'ouvrir des places en dernière minute.

L'orientation : « Ce n'est pas le conseil de classe qui décide »

Le conseil de classe donnera son avis sur le projet d'études des élèves. Est-ce que ceux qui sont en froid avec leur prof de maths pourront quand même faire des études de sciences ?

L'avis du conseil de classe est purement consultatif. Il va indiquer aux élèves au moment où ils font leurs vœux, si tous sont possibles, ou si certains sont plus difficiles que d'autres. Mais en aucun cas, ce n'est le conseil de classe qui décide à la place du lycéen !

Les jeunes restés l'an dernier sur le carreau pourront-ils bénéficier du nouveau système ?

Absolument. Ils auront exactement le même accompagnement que les néobacheliers. On considère que le droit à la réorientation existe. Il est important de le préserver.

Christel Brigaudeau

::: SOCIAL

LE POINT – 09/11/2017

13 L'Assemblée nationale vote le budget de l'emploi



La réduction du nombre de contrats aidés a suscité de vifs débats. Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, a répondu aux attaques de l'opposition.

Le budget de la mission « Travail et emploi » a été voté dans la nuit de mercredi à jeudi à [l'Assemblée nationale](#). Les crédits de la mission passent de 15,4 milliards d'euros en 2017 à 13,9 milliards, soit une diminution de 1,5 milliard. Une baisse essentiellement liée à la réduction du nombre de contrats aidés, qui passera en 2018 à 200 000, une mesure fustigée par l'opposition pour sa « brutalité », suscitant de vifs débats. La ministre du Travail Muriel Pénicaud a défendu devant les députés un « budget de transformation », car « il rompt clairement avec une logique de traitement statistique du chômage », via « des choix assumés de réallocation de nos moyens », avec notamment un triplement des efforts sur la formation.

Comme en commission, l'opposition est montée au créneau [sur cette diminution des emplois aidés](#), des élus de droite comme de gauche dénonçant la « brutalité » de la décision de leur réduction. « Je crois que vous vous trompez parce que vous avez tout simplement oublié que derrière ces emplois aidés, il y avait des hommes et des femmes » qui « parfois n'ont pas d'autre choix », a notamment déclaré Gilles Lurton ([LR](#)). « Si vous étiez et de droite et de gauche, vous écouteriez à la fois ce que vous disent les Républicains et ceux qui sont à gauche de l'hémicycle. Malheureusement, vous n'êtes ni à gauche ni à droite, mais nulle part », a aussi lancé Olivier Faure, chef de file des élus Nouvelle Gauche.

Muriel Pénicaud défend ses mesures

« S'envoyer à la figure que certains connaissent la réalité et que d'autres n'y connaissent rien, c'est juste pas très digne du débat national », a rétorqué la ministre. [Muriel Pénicaud](#) a notamment affirmé que le gouvernement voulait mettre de l'ordre « entre les contrats utiles » et ceux qui « sont

juste un sujet de commodité » avec l'idée de ne pas « encourager de l'emploi précaire ». « Curieuse alliance du statu quo : surtout ne touchez à rien et surtout pas à ce qui n'a jamais marché », « curieuse alliance de la compassion de fabrique en instrumentalisant les emplois aidés alors que nous voulons tirer les bénéficiaires vers l'emploi durable », a aussi lancé Gilles Le Gendre (LREM).

Globalement, le budget a fait l'objet de commentaires peu amènes de l'opposition. « Un budget, c'est un peu l'inconscient d'une politique, en l'examinant on y trouve tous les fantasmes du pouvoir », et celui-ci « est à l'image de la société telle que vous la rêvez, une société coupée en deux avec d'un côté les gagnants, les premiers de cordée » et de l'autre ceux considérés comme les perdants, a affirmé Boris Vallaud (Nouvelle Gauche). L'Insoumis [Éric Coquerel](#) a lui dénoncé la « deuxième mauvaise action politique après les ordonnances » estimant que « comme bilan d'un [ministère du Travail](#) en six mois, on n'a jamais fait pire », tandis que Pierre Dharréville ([PCF](#)) a mis en avant « l'un des budgets sacrifiés de ce projet de loi de finances ». Pour LR, Gérard Cherpion a estimé qu'il était « loin d'être le budget de rupture nécessaire », tandis que le Constructif Francis Vercamer l'a jugé « trop en décalage avec la réalité de l'emploi vécue par nos concitoyens », indiquant que son groupe s'abstenait, là où les autres s'étaient positionnés contre.

Seuls deux amendements significatifs ont été adoptés, le premier créant une expérimentation des « emplois francs » en 2018, et le second, du MoDem, portant sur les maisons de l'emploi dont des élus ont dit craindre la « mort programmée ». Il vise à leur allouer des crédits, sans changer l'enveloppe réduite de moitié par le projet de budget, mais en fonction de critères d'évaluation comme le respect des engagements. « Jamais on n'a rendu le Parlement aussi inutile et décoratif que ce soir », a déploré Laurent Furst (LR), au vu du faible nombre d'amendements adoptés.

LE PARISIEN – 08/11/2017

14 Pourquoi les pensions de retraite risquent de baisser dès 2019



Le nouveau régime de retraite complémentaire est le fruit de la fusion entre l'Agirc — pour les cadres — et l'Arcco — pour tous les salariés.

Le niveau des pensions sera modulé en cas de déficit financier, ce qui, jusqu'à présent, était proscrit.

Patronat et syndicats négocient ce mercredi les futures règles du système de retraites complémentaires du privé. Elles prévoient de jouer sur les niveaux des pensions en cas de déficit.

Le plus dur est à venir pour les retraités. Et si demain le montant des pensions complémentaires du privé baissait pour renflouer les caisses de leur système de retraite... ce serait du jamais-vu ! C'est pourtant le scénario qui risque de se jouer dès 2019 et que les partenaires sociaux doivent entériner à partir de ce mercredi.

Au 1^{er} janvier 2019, le nouveau régime de retraite complémentaire, fruit de la fusion de l'Agirc — pour les cadres — et de l'Arcco — pour tous les salariés —, acté par [l'accord du 30 octobre 2015](#),

sera doté d'un système de pilotage quasi-automatique qui lui donnera la possibilité de moduler le niveau des pensions en cas de déficit financier. Il pourra ainsi jouer sur ce qu'on appelle « la valeur de service du point ». Il sert d'étalon au montant des retraites complémentaires, qui représentent par exemple pour les cadres 54 % de leur pension.

Plus question d'augmenter les cotisations

C'est ce qui est écrit noir sur blanc dans un texte des services techniques de l'Agirc-Arcco de près de quatre-vingts pages, dont nous avons eu connaissance, et qui fixe les nouvelles règles juridiques de fonctionnement et de gestion du nouveau régime unifié. Un document sur lequel les partenaires sociaux travaillent en catimini depuis des mois et qui sera officiellement sur la table de la nouvelle négociation ouverte ce mercredi au Medef. L'objectif étant pour eux de parvenir à la signature d'un accord le 17 novembre.

C'est une révolution qui s'annonce dans le monde des organismes de retraite, où, jusqu'à présent, tout ajustement financier devait passer par une négociation en bonne et due forme entre les partenaires sociaux. Dans les accords conclus pour combler les déficits, soit on augmentait les cotisations, soit on rognait sur certains paramètres comme les avantages familiaux. On pouvait aussi geler les revalorisations des retraites mais jamais on ne touchait aux niveaux des pensions déjà liquidées.

Une baisse de 9 % en quinze ans

Pourquoi un tel changement ? Ce nouveau régime serait à « cotisations définies », selon les termes du document. En clair : plus question d'augmenter les cotisations des employeurs et des salariés, donc d'apporter des ressources financières supplémentaires dans les caisses du régime. Conséquence, la principale variable d'ajustement sera le niveau des pensions des futurs comme des actuels retraités.

« Ces ajustements automatiques ne joueront qu'en cas de dérives : si le régime ne dispose pas d'une réserve financière égale à six mois de prestations. Et tous les quatre ans, les partenaires sociaux pourront décider de réajuster les curseurs », explique prudemment un responsable CFDT. « Ce qui est proposé, c'est une baisse générale des pensions, comme le demande le Medef », dénonce de son côté Marie-José Kotlicki, de l'Ugict-CGT (la fédération des cadres), rappelant que, selon les projections, le régime serait en déficit cumulé de 2 milliards d'euros en 2019. Selon une étude confidentielle réalisée par les services techniques à la demande des partenaires sociaux, ces nouvelles mesures conduiraient à une baisse du niveau de pension de 9 % en quinze ans. Et selon les calculs, la potion risque d'être amère également pour les futurs retraités : pour 100 euros cotisés par an, on passerait de 7,25 euros de pension en 2018 à 5,77 euros en 2033.

Catherine Gasté

LE FIGARO – 09/11/2017

15 Les Caf vont chercher les familles qui ne réclament pas leurs

prestations



Alors que de nombreux Français passent chaque année à côté de certaines prestations auxquelles ils ont pourtant droit, les Caisses d'allocations familiales s'apprêtent à lancer une recherche au niveau national pour les identifier. Au total, les aides non réclamées atteindraient plusieurs milliards d'euros chaque année.

C'est un chantier qui pourrait donner du pouvoir d'achat à certains Français mais aussi coûter cher aux finances publiques. La Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) va en effet chercher à identifier - au niveau national - les allocataires qui passent à côté d'aides sociales auxquelles ils ont pourtant droit. Pour repérer ces allocataires «distracts», la Cnaf utilisera la même technique que celle qui permet déjà aux Caisses d'allocations familiales (Caf)... d'appréhender les fraudeurs aux allocations! «Notre action s'appuie sur le data mining (nldr: exploration de données) comme dans la lutte contre la fraude», explique au *Figaro* Daniel Lenoir, directeur général de la Cnaf. «On va faire un test à partir de la fin de l'année sur un échantillon de 12.000 dossiers dans la France entière pour faire des actions ciblées sur des allocataires dont on pense qu'ils ne touchent pas tous leurs droits», poursuit Daniel Lenoir.

Une expérimentation a déjà été lancée il y a quelques mois, par la Caf de la Gironde, à partir d'un échantillon représentatif de plusieurs centaines de familles. Au total, 12% des familles ne faisaient pas valoir la totalité de leurs droits. Elles touchaient par exemple les allocations familiales mais pouvaient passer à côté d'autres aides comme l'allocation logement, la prime d'activité ou encore le RSA. La récupération de ces droits a rapporté 210 euros par mois en moyenne aux familles concernées ayant fait valoir leurs droits.

Ce ciblage à grande échelle ne va pas s'arrêter aux seuls fichiers des caisses d'allocations familiales. L'idée serait en effet d'identifier dans d'autres fichiers - par exemple celui de Pôle Emploi - les personnes qui passeraient à côté de l'une des prestations versées par les Caf. «On va ensuite cibler dans une deuxième phase les fichiers de Pôle Emploi avec 6.000 dossiers dans la France entière», précise ainsi Daniel Lenoir. L'objectif restant toujours d'améliorer les recours aux droits.

10 milliards d'euros non réclamés chaque année

Selon [une estimation de septembre 2016](#) - réalisée par l'Odenore (Observatoire des non-recours aux droits et services) pour le compte de l'Assemblée nationale - 36% des personnes qui ont droit au revenu de solidarité active (RSA socle) n'effectuent pas les démarches pour le percevoir. Même chose pour 21 à 34% des personnes éligibles à la couverture maladie universelle (CMU). En ce qui concerne l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS), on estime le taux de non-recours entre 57 et 70%.

Pourquoi ces taux si élevés de «non-recours»? «Il y a le manque d'information, ceux qui s'engagent dans des démarches mais trouvent ça trop compliqué et enfin ceux qui savent qu'ils sont éligibles mais ne demandent pas car ils ne veulent pas être stigmatisés ou apparaître comme des 'profiteurs' du système. L'image sociale est importante», analyse Pierre Mazet, chercheur à l'Odenore. Selon différentes études, les aides non réclamées atteindraient environ 10 milliards d'euros chaque année dans l'Hexagone. «En 2011, le non recours au RSA représentait à lui seul 5,3 milliards d'euros», détaille Pierre Mazet. Ce chiffre de 10 milliards est en tout cas bien plus

important que [la fraude aux prestations sociales](#) «détectées» qui représentaient 275,4 millions d'euros en 2016.

[Guillaume Poingt](#)

LES ECHOS – 09/11/2017

16 Les pauvres toujours plus pauvres, selon le Secours catholique



Dans son rapport annuel, l'association, qui a accueilli quelque 1,5 million de personnes en 2016, tire la sonnette d'alarme.

La situation ne s'améliore pas pour les pauvres. Pire, elle se dégrade. C'est le constat fait par le Secours catholique, qui s'inquiète dans son rapport annuel, publié ce jeudi, de la situation des plus défavorisés en France.

Selon l'association, qui a accueilli quelque 1,5 million de personnes en 2016, la proportion des ménages sans aucune ressource en France est en augmentation. Un ménage sur cinq accueilli par le Secours catholique fait partie de cette catégorie.

9 millions de personnes sous le seuil de pauvreté

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Depuis 2010, le revenu mensuel moyen des pauvres n'a augmenté que de trois euros, passant de 545 euros à 548 euros, soit largement en dessous du seuil de pauvreté fixé à 1.015 euros par mois. Selon l'Insee, 9 millions de personnes vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté en France, [même si ce chiffre a reculé en 2016 selon l'Insee.](#)

Pour la plupart, les personnes défavorisées sont notamment confrontées à une hausse constante du coût de la vie, dans un contexte de hausse du prix du logement et de l'énergie.

700.000 enfants touchés

Fait marquant du rapport, les enfants sont désormais majoritaires chez les personnes prises en charge par le Secours catholique, signe de la « *précarisation croissante des familles* », souligne son secrétaire général Bernard Thibaud. La majorité de ces enfants (55 %) vivent au sein de familles monoparentales, et 44 % d'entre eux sont sous la responsabilité d'un adulte d'origine étrangère.

Mais les enfants vivant avec leurs deux parents ne sont pas épargnés. En 2016, les couples avec enfants ont représenté 24,2 % des ménages accueillis, soit une augmentation de deux points en cinq ans.

Déficit de connaissance des droits

Enfin, selon l'association, 31 % des ménages français ou étrangers éligibles aux allocations familiales n'en touchent pas. « *On dit que les pauvres profitent du système mais ils sont nombreux à ne même pas connaître leurs droits* », relève Bernard Thibaud.

Il y a également 40 % de non-[recours](#) au Revenu de solidarité active (RSA) en 2016, contre 38 % en 2015. Selon l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore), pour le seul RSA, 5,3 milliards d'euros ne seraient pas versés à des ayants droit.

::: POLITIQUE

LES ECHOS – 09/11/2017

17 Réforme de l'apprentissage : les régions réclament les pleins pouvoirs



Les présidents de région ont présenté mercredi 18 propositions visant à faire d'elles le pilote en chef de l'apprentissage.

Tir de barrage. La présentation ce mercredi de leurs propositions en vue de [la réforme de l'apprentissage](#) a été l'occasion pour les présidents des régions de lancer une attaque en règle contre les branches professionnelles, mais aussi contre le gouvernement. L'objet du conflit ? Le projet prêté à l'exécutif de confier la responsabilité de cette formation en alternance aux branches professionnelles. Un casus belli.

Etre privé de l'apprentissage ? « *Inconcevable* », a lâché François Bonneau, le président délégué de l'association Régions de France et président (PS) du Centre-Val de Loire. Tout aussi déterminée, Valérie Pécresse, son homologue (LR) d'Ile-de-France, a critiqué la « *méconnaissance* » qu'a le gouvernement de l'action des régions et s'est insurgée contre le sentiment d'une « *reprise en main par l'Etat jacobin et centralisateur* ».

Disposer de tous les moyens financiers

Mettant en avant leurs compétences en matière de développement économique et leurs connaissances du terrain, [les régions ont écrit à Edouard Philippe](#) . Elles revendiquent d'être le pilote en chef de toute la formation professionnelle et donc, de disposer de tous les moyens financiers qui vont avec.

Aux yeux de François Bonneau et de ses pairs, ce ne serait que justice par rapport à leurs responsabilités et à tout le travail engagé. Quitte à réformer les « *modalités* » du pilotage en concertation avec l'Education nationale ou les branches professionnelles.

Parmi les propositions formulées, il est ainsi question d'informer « *obligatoirement* » tous les collégiens sur l'apprentissage ou qu'ils puissent effectuer des stages de 3^e en Centre de formation d'apprentis (CFA). Que les régions servent de guichet unique en matière d'aides aux entreprises.

Ou encore qu'elles puissent mutualiser les moyens techniques entre lycées pro et CFA (ce qui est censé déjà être le cas).

Aussi pour la formation professionnelle

Les propositions formulées s'étendent à la formation professionnelle, promise elle aussi à une réforme d'envergure. Avec, là encore, des revendications qui risquent de faire tousser : unification de la commande publique pour les demandeurs d'emploi, décentralisation des 15 milliards du grand plan d'investissement sur les compétences, ou encore droit à expérimenter le pilotage de l'accompagnement des chômeurs, une fonction du ressort de Pôle emploi.

« *Nous ne demandons absolument pas de créer autant de Pôle emploi que de régions* », a tempéré François Bonneau, tout en appelant à ce que l'action de Pôle emploi « *s'articule* » avec les stratégies régionales. Sous-entendu: ce n'est pas le cas actuellement.

Alain Ruello

L'OPINION – 09/11/2017

18 Villes moyennes: opération sauvetage



Le gouvernement planche sur un grand plan d'action pour résorber les fractures territoriales. Selon les informations de l'Opinion, il veut revitaliser 250 villes moyennes françaises et mobiliser 2,5 milliards d'euros sur 5 ans

Le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, travaille sur un plan d'action pour sauver de la dévitalisation les villes moyennes, où vit un quart de la population française. Ce plan sera annoncé « assez rapidement », selon l'entourage du ministre, au plus tard lors de la prochaine Conférence nationale des territoires, le 14 décembre. L'Opinion en révèle les grandes lignes.

Désertification des centres-villes, dégradation de l'habitat, petits commerces en faillite... Le mal d'une France qui meurt touche quelque 200 villes moyennes (entre 20 000 et 100 000 habitants), où vit plus d'un quart de la population française. Et le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, élu du Cantal depuis 1994, va s'attaquer au sujet dans la plus pure tradition jacobine : un plan. Inspiré de propositions des « parties prenantes », un plan de revitalisation des

villes moyennes est en cours d'arbitrage. Il sera dévoilé « bientôt ». « Avec ces mesures, on ne parlera plus de fractures territoriales », veut-on croire dans l'entourage du ministre.

C'est un dossier que l'Elysée suit de près. Emmanuel Macron a souvent parlé des « deux France » durant la campagne présidentielle. Celle, urbaine, majoritairement acquise au chef de l'État, a semblé faire face à la France rurale, votant plutôt pour Marine Le Pen. Selon l'Insee, le score d'Emmanuel Macron augmente proportionnellement à la taille des villes, atteignant un pic dans les grandes agglomérations. Raillé par ses adversaires pour son parisianisme, le Président est aussi depuis quelques semaines la cible des attaques de Laurent Wauquiez, qui l'accuse de nourrir « une haine de la province ».

[Le Président a déjà tenté de rassurer les élus locaux sur la lutte contre la désertification](#), comme le 17 juillet, lors de la Conférence nationale des territoires. Son auditoire l'attend au tournant du 100^e Congrès des maires, à la fin du mois. « Il faut qu'Emmanuel Macron soit enfin le président courageux qui ose s'attaquer au problème », défie Patrick Vignal, député LREM de l'Hérault et président de l'association Centre-Ville en mouvement, qui regroupe une centaine d'élus. « Après 19 heures, poursuit l'ancien conseiller municipal de Montpellier, des villes comme Perpignan, Carcassonne, Narbonne ou Béziers sont de véritables mouiroirs. Redensifier les villes, c'est un vrai projet politique et sociétal. »

Crise polymorphe. Le plan du gouvernement contient près de quarante mesures législatives ou réglementaires, allant de la fiscalité du logement au développement du très haut débit d'ici 2020. Le tout organisé en trois volets, réclamés par les élus locaux : revitalisation de l'habitat, redynamisation de l'attractivité économique et accompagnement des collectivités territoriales. « Est-ce suffisant ? Non », tranche Olivier Razemon, spécialiste des transports et de l'urbanisme, auteur de *Comment la France a tué ses villes*. « [Mais c'est une première prise de conscience. Jusqu'à présent, la question était complètement ignorée](#), ou seulement traitée par le prisme économique. On est face à une crise polymorphe. »

Depuis Paris, le gouvernement polit des dispositifs pour résoudre une « crise du logement à l'envers ». À Digne-les-Bains, Albi ou Reims, 15 % des logements en centre-ville sont vides. A Saint-Malo, Chalon-sur-Saône et Orléans, les ménages les plus aisés partent s'installer en périphérie. Afin d'inciter les Français à « revenir dans les centres », le gouvernement entend booster la rénovation de l'habitat dégradé. En clair, favoriser les réductions d'impôts des investisseurs privés, dans la mesure où la rénovation de l'ancien coûte plus cher que le neuf. Objectif : réhabiliter 800 logements supplémentaires par an.

« Redynamiser le commerce » est l'autre priorité. En 2016, le tissu commercial français a crû de 22 %, dont 80 % en périphérie des villes. C'est le fameux cas du géant Ikea qui s'implante dans la zone industrielle. « On ira tous au drive d'Amazon et les petits commerçants en fin de carrière vivront avec 1 000 euros par mois », siffle Patrick Vignal. Le gouvernement envisage un « accord national » impliquant l'État, les collectivités et les entreprises. « Pas de moratoire généralisé » sur la construction des centres commerciaux, mais une possible « pause de trois ans du développement des surfaces commerciales de plus de 1 000 mètres carrés situées en périphérie », lorsque la ville souffre de vacance commerciale. Une mesure non marginale, puisque le taux de vacance commerciale ne cesse de croître, passant de 6 % en 2001 à 11 % en 2016. « Rien n'est définitif », précise-t-on, prudemment, au cabinet de la Cohésion des territoires.

Hémorragies. « Le mal est déjà largement fait, prévient Nicole Gibourdel, déléguée générale de Villes de France, qui regroupe les villes moyennes. L'État a sa part de responsabilité. Si l'hémorragie des services publics se poursuit, ce plan ne sera que de l'annonce. » À Tourcoing, Nevers, Béziers, les hôpitaux sont en périphérie de la ville. À Montauban, Pôle emploi se situe à 3 km du centre. À Poitiers, la Banque de France a quitté ses locaux surplombant la gare pour rejoindre un quartier non desservi par les bus. « La puissance publique a aussi laissé les maires seuls, qui ne sont ni experts, ni accompagnés », achève Patrick Vignal.

Il est vrai que les élus locaux ont soutenu les projets en périphérie, dans l'espoir de créer de l'emploi. Le gouvernement prévoit de leur porter secours, en facilitant des « opérations de revitalisation de territoire », en autorisant l'adaptation des normes locales, ou encore en mobilisant 100 millions d'euros par an de la dotation de soutien à l'investissement local. Cet été, Emmanuel Macron a annoncé la création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires, qui appuiera les villes moyennes en matière d'ingénierie publique. Pour le financement, l'Etat compte surtout sur ses partenaires : Action logement, qui gère le 1 % patronal, avec 1,5 milliard d'euros sur cinq ans, et la Caisse des dépôts et consignations pour 1 milliard d'euros.

[Ivanne Trippenbach](#)

LE FIGARO – 09/11/2017

19 Élections municipales, européennes : ce que prépare le président Macron



INFOGRAPHIE - Le chef de l'État consulte pour réfléchir à l'éventuel report d'un an des municipales. Pour les européennes, il étudie une refonte du scrutin.

Les soirées du président de la République sont décidément bien remplies. Après avoir reçu des représentants des commissions des lois, des affaires sociales et de la défense, c'est maintenant au tour des élus locaux d'être conviés au Palais, pour s'entretenir avec le chef de l'État. Le 2 novembre, un dîner est consacré aux dossiers du Lot. Le président (divers gauche) du conseil départemental Serge Rigal, la députée LREM Huguette Tiegna et plusieurs maires de petites villes se retrouvent à la table du chef de l'État. Les participants, peu habitués aux ors de la République, n'en reviennent pas d'être là. Autour de la table, on parle d'un sujet douloureux : les vendanges, catastrophiques après le gel tardif survenu au printemps. Le vignoble de Cahors est dévasté. Les agriculteurs, démoralisés.



Étendre son maillage d'élus

Six mois après avoir conquis le sommet du pouvoir, Emmanuel Macron veut prendre le pouls du pays. Et, au passage, étendre son réseau. Pour cela, il va lui falloir doper son maillage d'élus, à tous les niveaux. Hasard ou coïncidence, l'exécutif réfléchit à une remise à plat des prochains

scrutins. À commencer par les municipales de 2020. Faut-il les reporter d'un an, afin de les regrouper avec les élections départementales et régionales, calées en 2021? La question taraude certains responsables.

Légalement, rien ne s'y oppose. Avantage : éviter l'empilement des journées de vote, qui démobilisent les citoyens. «Trois scrutins en deux ans, cela fait beaucoup, donc la question se pose naturellement», estime le président du groupe MoDem à l'Assemblée Marc Fesneau. Politiquement, cela permettrait, pensent certains, de gagner du temps pour que les premiers résultats du macronisme soient tangibles.

Sur les européennes, fixées en 2019, la réflexion est nettement plus avancée. Plusieurs hypothèses de refonte sont sur la table. Les discussions vont bon train entre l'Élysée, Matignon et le ministère de l'Intérieur. L'option qui tient la corde est d'instaurer des listes nationales. Chaque famille politique présenterait une seule liste de candidats au Parlement européen. Deux autres scénarios semblent désormais écartés : des listes transnationales (composées de citoyens européens) comme Emmanuel Macron l'avait d'abord suggéré en septembre ou des listes régionales adaptées à la nouvelle carte administrative (13 listes).

Le choix de nationaliser le scrutin européen peut paraître technique ; il est éminemment tactique. Il s'agit de mettre en difficulté le PS et Les Républicains (...) et d'apparaître comme la seule ligne clairement proeuropéenne face au FN et à La France insoumise

Le choix de nationaliser le scrutin peut paraître technique ; il est éminemment tactique. Il s'agit de mettre en difficulté le PS et Les Républicains, peu au clair sur la doctrine à défendre en matière européenne. Et d'apparaître comme la seule ligne clairement proeuropéenne face au FN et à La France insoumise. «L'Europe est centrale dans notre projet, argumente la députée macroniste Sophie Errante. Pourquoi pas, un jour, aller encore plus loin et inviter les eurodéputés français une fois par semaine à l'Assemblée nationale?»

Signe que les grandes manœuvres vont commencer, le président du groupe majoritaire Richard Ferrand déposera une proposition de résolution sur les symboles européens au sein de la nation, le 27 novembre. Elle concerne les hymnes, la devise républicaine... et les drapeaux. Une pierre dans le jardin de Jean-Luc Mélenchon, [qui peste contre la présence du drapeau européen dans l'Hémicycle](#). Par cette initiative, Richard Ferrand lâche les premiers coups de la campagne des européennes.

Au sein de la majorité, les prochaines semaines s'annoncent intenses en coulisses. Les alliés d'Emmanuel Macron voudront être bien placés dans la liste nationale. C'est le cas du MoDem. Mais aussi des Constructifs. La nouvelle direction de La République en marche, constituée le 18 novembre, devra s'atteler aux difficiles négociations de boutique, avec son lot de tensions et de claquages de porte. Se posera aussi la question cruciale de la tête de liste. Il s'agit de trouver une tête d'affiche incarnant l'orientation européenne de la majorité, suffisamment connue pour rallier à elle le plus grand nombre de suffrages. L'équation n'est pas simple.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/politique/2017/11/08/01002-20171108ARTFIG00273-elections-municipales-europeennes-ce-que-prepare-le-president-macron.php>

Européennes 2019 : Mélenchon se rêve en porte-voix de «la France du non» :
<http://premium.lefigaro.fr/politique/2017/11/08/01002-20171108ARTFIG00310-europeennes-melenchon-se-reve-en-porte-voix-de-la-france-du-non.php>

[Marcelo Wesfreid](#)

INTERNATIONAL

LES ECHOS – 09/11/2017

20 Bruno Le Maire à Berlin pour peser sur les choix européens de Merkel IV



Le ministre français de l'Economie et des Finances, au sommet franco-allemand organisé par « Les Echos » et « Handelsblatt », à Berlin.

Le ministre de l'Economie et des Finances s'est rendu à Berlin mercredi pour rencontrer les futurs leaders du prochain gouvernement allemand et participer au French German Business Forum des « Echos » et de « Handelsblatt ».

A mi-parcours des [discussions entre la CDU d'Angela Merkel](#), les libéraux (FDP) et les Verts pour constituer le futur gouvernement allemand, la France veut faire entendre sa voix. Démarche inédite : Bruno Le Maire a multiplié les rendez-vous, mercredi à Berlin, pour rencontrer les responsables des principaux partis. Après [Christian Lindner, le président du FDP](#), très réservé sur les propositions d'Emmanuel Macron concernant la zone euro, il devait notamment rencontrer Cem Özdemir, le leader des Verts, et dîner avec Peter Altmaier (CDU), ministre des Finances et de la chancellerie.

Rassurer les « amis allemands »

Pour Bruno Le Maire, ce déplacement « à la demande » du président de la République visait à rassurer ses « amis allemands », expliquer les projets français mais aussi, et surtout, faire en sorte que les partis qui sont sur le point de signer un accord de coalition qui les engagera pour quatre ans ne les empêchent pas d'agir. « *J'espère qu'ils vont tenir compte de la nécessité d'avoir de la marge de manoeuvre pour leurs négociations* » sur l'avenir de l'Europe, a-t-il déclaré en fin de journée à des journalistes.

Dans la matinée, lors du French German Business Forum organisé par « Les Echos » et « Handelsblatt », le ministre des Finances avait insisté sur la gravité du moment pour l'Europe et le couple franco-allemand. « *Nous sommes confrontés à une responsabilité historique de dépasser nos différences pour trouver un accord* », a-t-il déclaré devant un parterre de plus de 200 dirigeants. Un point de vue appuyé plus tard par Pierre Moscovici. « *Il y a une fenêtre d'opportunité historique, a déclaré le commissaire européen aux Affaires économiques. Si on ne saisit pas cette opportunité, elle passera.* »

Opportunité historique

Pour Bruno Le Maire, « *la très belle rencontre* » avec Christian Lindner était sans doute aussi la plus sensible.

Son parti libéral rejette en effet l'idée de budget de la zone euro et propose la fin du mécanisme européen de stabilité (MES). « *Nous avons eu une très longue discussion avec Christian Lindner sur ce sujet spécifique, a reconnu le ministre, après son entretien avec celui qui pourrait devenir son alter ego. Je ne vois aucun point que nous ne pourrions pas surmonter pour améliorer l'efficacité de la zone euro.* » Reste à trouver le moyen d'y arriver.

Conscient des difficultés, mais encouragé par le geste de ses interlocuteurs qui ont accepté de le recevoir à un moment sensible en Allemagne, le germanophone leur a proposé une méthode : agir

étape par étape et commencer par achever l'union bancaire et l'union de capitaux ; mettre en place un groupe de travail franco-allemand qui se réunirait chaque semaine.

Thibaut Madelin

LE MONDE – 09/11/2017

21 La Cour constitutionnelle espagnole annule la déclaration d'indépendance de la Catalogne



La déclaration avait été suspendue le 31 octobre par la Cour constitutionnelle, après un recours du gouvernement espagnol.

La Cour constitutionnelle espagnole a annulé, mercredi 8 novembre, la déclaration d'indépendance de la Catalogne. Celle-ci avait été suspendue le 31 octobre par la même Cour, après un recours du gouvernement espagnol. « *La déclaration d'indépendance du 27 octobre a été déclarée nulle et inconstitutionnelle* », a déclaré la Cour à l'issue de la séance où les magistrats ont rendu cet arrêt.

La région autonome de Catalogne a été mise sous tutelle par le gouvernement espagnol, vendredi 27 octobre, en vertu de l'article 155 de la Constitution, et après une déclaration unilatérale d'indépendance prononcée au Parlement de Catalogne.

Le gouvernement destitué

La région catalane et l'Espagne ont vécu une grave crise politique, avant et après le référendum d'autodétermination du 1^{er} octobre, interdit par Madrid, et suivi par un face-à-face tendu entre le gouvernement régional et le premier ministre Mariano Rajoy.

Le président destitué Carles Puigdemont, réfugié à Bruxelles avec quatre de ses ministres, a accepté de se rendre à la justice belge, qui étudie un mandat d'arrêt européen à leur rencontre. En Catalogne, huit ministres et membres destitués du gouvernement catalan sont en détention provisoire, dans le cadre d'une enquête pour « *rébellion, sédition et détournement de fonds publics* ».

LE FIGARO – 09/11/2017

22 La Corée du Nord au cœur du bras de fer Trump-Xi



VIDÉO - À Pékin, le président américain tente d'arracher au numéro un chinois plus de coopération sur le dossier nucléaire.

Le président chinois, Xi Jinping, a réservé un accueil somptueux à son homologue américain, venu avec la ferme intention d'obtenir davantage de coopération sur l'épineux dossier nucléaire nord-coréen. À peine descendus de l'avion, mercredi après-midi, Donald Trump et son épouse, Melania, ont été fêtés par une ribambelle d'enfants agitant des drapeaux des deux pays. Ils ont ensuite filé vers la Cité interdite, l'ancienne résidence des empereurs, au cœur de Pékin, où les attendaient le leader chinois et sa femme, la chanteuse Peng Liyuan. Un thé leur a été servi, derrière les hauts murs rouges de ce lieu emblématique privatisé pour l'occasion. Puis, fait sans précédent, le maître de Pékin a servi de guide à ses invités pour leur faire admirer les trésors impériaux. Les deux couples ont, dans la foulée, assisté à un spectacle d'opéra et d'acrobaties, avant de dîner ensemble.

En déroulant le tapis rouge à Donald Trump, Xi Jinping rend la politesse au locataire de la Maison-Blanche, qui l'avait reçu en avril dernier dans sa luxueuse résidence californienne de Mar-a-Lago. Mais le numéro un chinois, qui vient d'être reconduit pour un deuxième mandat de cinq ans et [est ressorti plus puissant que jamais du 19e congrès du Parti communiste chinois \(PCC\)](#), cherche aussi à amadouer son visiteur, en flattant son ego, estiment plusieurs observateurs. Les deux hommes aborderont en effet, jeudi en tête à tête, les sujets qui fâchent dans l'imposant décor du Palais du peuple, après une cérémonie de bienvenue.

Même si le président américain a estimé à Séoul que Xi Jinping avait joué un rôle «très très utile» dans la crise nord-coréenne, il cherchera, lors de la troisième étape de son voyage marathon en Asie, à le pousser à accepter un durcissement supplémentaire des sanctions contre le «royaume ermite». Donald Trump va demander à son interlocuteur [de rompre ses relations financières avec la Corée du Nord](#), a précisé la Maison-Blanche. Il pourrait insister pour que la Chine, principal allié et soutien économique de Pyongyang, accepte un embargo sur les exportations de pétrole à destination du pays paria, ce qu'elle a refusé jusqu'ici.

Pour mettre l'«empereur rouge» dans de bonnes dispositions avant de passer à l'offensive, le président américain, très agressif envers les pratiques commerciales de la Chine pendant sa campagne, a multiplié les flatteries ces dernières semaines. Il a encore félicité mercredi pour sa «grande victoire politique» le secrétaire général du PCC, qu'il qualifie d'«ami» et de «quelqu'un de très bien». Malgré ce déploiement d'amabilités, la Chine «ne changera pas de position et s'opposera à des mesures extrêmes qui rendraient, selon elle, la Corée du Nord encore plus jusqu'au-boutiste et imprévisible», estime Zhao Tong, chercheur au Carnegie-Tsinghua Center, à Pékin.

Ulcérée par les essais nucléaires - le dernier a eu lieu début septembre - et les tirs de missiles de Kim Jong-un, le dictateur nord-coréen, la Chine prône officiellement l'application des dernières sanctions de l'ONU - qu'elle a votées - et une reprise du «dialogue» avec Pyongyang. Mais Donald Trump exige au préalable une réduction de la menace nucléaire, la fin des provocations et un processus de dénucléarisation.

Après des mois d'escalade verbale avec l'héritier de la dynastie communiste, le président américain, qui se dit prêt à recourir à l'option militaire «si nécessaire», lui a une nouvelle fois lancé un avertissement avant de s'envoler pour Pékin. [«Ne nous sous-estimez pas, ne nous mettez pas à l'épreuve»](#), s'est-il exclamé devant l'Assemblée nationale sud-coréenne. Il a aussi appelé «toutes les nations responsables» à s'unir pour isoler encore davantage la «cruelle dictature».

Le 45e président des États-Unis tentera, autre sujet sensible, de corriger l'abysmal déficit commercial américain avec la Chine, qui a atteint sur les dix premiers mois de l'année 223,6 milliards de dollars, en hausse de 8 % par rapport à la même période de 2016. Pékin fera sans doute quelques concessions pour permettre à Donald Trump de ne pas perdre la face devant ses électeurs. Mais, même si 9 milliards de dollars d'accords entre des entreprises chinoises et américaines ont déjà été signés mercredi, il paraît peu probable que Pékin annonce des mesures réellement significatives, estiment plusieurs experts.

Alors que le séjour a commencé sous de bons auspices, les autorités chinoises, très à cheval sur le protocole, prient toutefois pour que le chef d'État américain ne mette pas leur dirigeant dans l'embarras avec des déclarations chocs. Elles scruteront avec inquiétude ses messages sur Twitter, un réseau social censuré en Chine, mais auquel le président américain - utilisateur compulsif - aura accès.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/international/2017/11/08/01003-20171108ARTFIG00284-la-coree-du-nord-au-coeur-du-bras-de-fer-trump-xi.php>

Cyrille Pluyette

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

